FRC L 9495

TRIBUNAT.

RAPPORT

FAIT

PAR JEAN DEBRY,

TRIBUN DU PEUPLE,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

Composée des Tribuns CHAUVELIN, BERENGER, THIESSÉ, Emile GAUDIN, et du rapporteur.

Séance du 18 ventose an 8.

Case FRC 17065

TRIBUNS DE LA RÉPUBLIQUE,

Vous avez chargé une commission spéciale de vous faire un rapport sur la proposition, adoptée dans la séance d'hier, de répondre par un vœu solemnel à la communication que vous a faite le Gouvernement : je vous apporte l'expression unanime de ses sentimens et de son opinion.

Le Tribunat, dit la constitution, exprime son vœu

THE NEWBERRY LIBRARY

sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique. Quelle plus importante amélioration à introduire, que d'engager par notre exemple et les dépositaires de l'autorité, et les citoyens dont elle émane, à ne faire qu'un tout indivisible pour la défense commune ! et quand, excités par la gravité des circonstances actuelles, et plus encore peut-être par l'avenir heureux que tant de motifs d'espérance font briller à nos yeux, quand nous exprimons ce vœu d'union et d'adhésion intime, quand nous en rattachons l'effet au succès de nos armes, c'est-à-dire à l'établissement de la paix ; quand c'est ainsi que nous commençons l'exercice de la noble prérogative que nous donne la constitution, non, nous n'aurons point à craindre, Tribuns, qu'un tel vœu reste sans exécution. Souvent, sans doute, votre sollicitude appellera des lois utiles, des réformes nécessaires, mais ne peut-elle aussi rendre le sentiment qui vous presse ? l'expérience a prouvé que l'utilité en affaires politiques ne sort pas simplement des lois, d'autres actes peuvent aussi la produire. Deux fois le Gouvernement a pensé qu'il étoit convenable de nous faire une communication directe, une participation immédiate. La route est tracée ; est-ce le moment de la suivre ? L'assentiment unanime que vous avez manifesté dans la séance d'hier, nous dispenseroit de répondre à cette question, s'il n'étoit avantageux pour la France de considérer sa véritable position.

Une nouvelle campagne va s'ouvrir ; le premier Consul, à la tête de nos braves phalanges, se dispose à conquérir . . . . . la paix. Le but de la guerre à laquelle nous force l'opiniâtreté sanguinaire de l'ennemi est évident des deux parts. De son côté, c'est la destruction de la République, le partage de la France, le bouleversement des propriétés, et le renouvellement

en grand de ces scènes d'horreur, de carnage, de désolation dont il vient de donner à Naples un si épouvantable exemple. Du nôtre, c'est le maintien de notre liberté, la garantie de notre sûreté, de notre sûreté, combinée par la constitution de l'an 8 avec le repos de l'Europe.

Cette situation des parties belligérantes avoit frappé tous les bons esprits, avant que la correspondance officielle des ministres de France et d'Angleterre l'eût rendue sensible pour les hommes les moins accoutumés à réfléchir.

Quel sera dans cette circonstance, quel doit être, quel est en effet le vœu de la nation ? c'est de forcer l'ennemi à la paix; c'est que tant de sang n'ait point été versé inutilement ; c'est que l'espoir de toute nouvelle révolution soit à jamais anéanti ; c'est que la gloire de ces héros, enfans de la République, devienne impérissable avec elle.

Placés entre le Gouvernement et le peuple, nous dirons au premier, faites la guerre pour la terminer sans retour ; nous dirons au peuple : Le citoyen le plus heureux, si sa patrie vient à tomber, tombe nécessairement avec elle ; tant qu'elle se soutient, il trouve dans le bonheur général de quoi se relever de ses propres disgraces. Secondes donc dans cette circonstance imposante et définitive ; secondes de toute ton énergie le Gouvernement que tu t'est donné, si tu veux r'ouvrir les sources de la prospérité publique. Déployes toutes tes forces pour rétablir avec les avantages de l'état social, l'ordre interverti des lois de la nature : que les enfans ferment les yeux à leurs pères, et que les mères n'aillent plus pleurer sur les tombeaux de leurs fils.

Dans la manifestation de ce vœu, Tribuns du peuple, les citoyens trouveront un gage assuré de

l'union qui, pour leur bonheur et leur sûreté, doit exister entre les premières autorités, et dès-lors l'appel que vous leur ferez sera entendu. Les soldats, généreuse avant-garde de la nation, en tireront un présage de nouveaux triomphes. Le Gouvernement y verra ce desir de maintenir l'identité de principes et de vues pour le bonheur public, sans laquelle toute opposition est hostilité, avec laquelle la plus vive opposition n'est jamais qu'une discussion sans danger. Enfin, l'ennemi aussi pourra tirer de l'unanimité d'affections entre les corps représentant le souverain, cette conséquence, que ce n'est point un parti, mais une nation, une nation de trente millions d'habitans qui énonce sa volonté, et qui est bien décidée à la faire prévaloir, non-seulement parce qu'elle est sienne, mais parce qu'elle a pour base le droit imprescriptible de se régir comme elle l'entend, droit que l'ennemi même n'ose pas nous contester. Ils ont parlé de stabilité : quel principe peut l'assurer, si ce n'est la justice ? Eh bien! quelle idée humaine et juste, quelle conception utile a été rejetée ? quelle conception atroce est accueillie ? Nous pourrions prendre nos ennemis pour juges, et, sous ce rapport même, les faire prononcer entre eux et nous. Ils ont parlé de garantie pour les autres gouvernemens : n'est-elle donc pas encore, cette garantie, toute entière dans la justice et dans la modération ? Et quand des principes conservateurs ont été franchement manifestés par le Gouvernement français, appartient-il d'en douter à celui qui ne se propose que l'extermination et la conquête ?

Ils ont voulu la guerre, ils ont repoussé l'olivier, ils l'ont foulé, ils l'ont brisé, ils se sont dit froidement : notre autorité nous échappe, si les hommes cessent de s'entr'égorger, et le sang coulera de nouveau, et l'Europe mutilée va voir encore ses veines

se rouvrir. Ah! s'il est une justice d'opinion que puisse invoquer l'humanité avant l'impassible jugement des siècles, elle absout dès à présent le système républicain des calamités de la guerre ; elle en reporte toute l'horreur sur ceux à qui les crimes mêmes n'ont pas manqué quand il leur a convenu de rendre les malheurs du monde interminables. Mais non, ils ne le seront pas, ils cesseront ; nous en arrêterons le cours : on vous l'a dit hier, ce que nous avons pu, divisés, pourquoi ne le pourrions-nous pas réunis ? L'ennemi a mal calculé. Dans d'autres temps il comptoit sur cette imprévoyance qui quelquefois accompagne l'énergie : aujourd'hui la sagesse de l'action gouvernante lui fait penser que l'enthousiasme national est éteint ; il sait qu'il est dans la nature qu'un peuple accorde toujours la priorité de sa haine à la dernière tyrannie qu'il a supportée, et que souvent ce sentiment va jusqu'à lui faire oublier l'horreur qu'il avoit pour la tyrannie antérieure : aussi l'ennemi se garde-t-il bien de distinguer la révolution des excès qui l'ont souillée, il lui importe de tout confondre. Depuis l'assemblée des notables jusqu'au 19 brumaire inclusivement, tout, selon lui, doit être enveloppé dans la même exécration. Les nuances qu'il admet ne sont que pour la distinction dans les supplices ; sa paix, c'est la mort. Fatigués que nous sommes des discordes qu'il avoit fomentées, il ose nous croire indifférens à la cause pour laquelle tant de sacrifices ont été faits ; et quand cette raison même ne nous y attacheroit pas à cette cause sacrée, n'avons-nous donc plus de patrie, plus d'intérêts à conserver, plus de douces et consolantes espérances à réaliser ? C'est en vain que trompant une nation bonne et confiante, il a pu, par des excès qui lui appartiennent à lui seul, déshonorer la sainte entreprise de 1789 : il n'en est pas moins constant aux yeux de tout homme sensé

qu'il n'est ni liberté sans courage, ni bonheur pour la France maintenant sans liberté. Vous étiez pénétrés de ces sentimens, héros de tous les temps, de tous les âges et de toutes les classes, hommes intrépides et vertueux qui tombant aux jours des batailles ou moissonnés dans les crises révolutionnaires, nous avez laissé d'aussi utiles leçons, d'aussi glorieux exemples, vous sur-tout que je dois citer en cette occasion; vous, guerriers magnanimes, à qui l'on peut appliquer ces paroles que Périclès adressoit à vos aînés : « Trahis par la fortune, ils n'ont pas » oublié ce qu'ils devoient à la patrie; ils lui ont payé » un tribut aussi glorieux pour elle qu'utile pour eux-» mêmes, puisqu'en échange d'un corps mortel, ils ont » acquis une gloire immortelle et le plus magnifique tom-» beau, non pas ce tombeau qui renferme leurs cendres, » mais l'univers entier, qui, témoin de leurs actions, » en rappellera le souvenir toutes les fois qu'on voudra » parler de bravoure, ou en donner l'exemple. Oui, » l'univers est le seul tombeau digne des grands » hommes; ils n'ont pas besoin qu'une inscription » ou qu'une colonne élevée dans le seul coin de » terre où ils ont vécu, dérobe leur nom à l'oubli; » leur gloire, suffisamment gravée, non sur la pierre, » mais dans le souvenir de tous les hommes, pénètre » jusqu'aux lieux où ils n'habitèrent jamais. » O Hoche! ô Marceau! ô Dugomier! ô Laharpe! ô Casa-Bianca et ton digne enfant! ô toi sur-tout brave Joubert qui, lors de la dislocation générale, osas prononcer ces paroles prophétiques, que nous acceptons aujourd'hui pour augure, L'ARMÉE ENCORE SAUVERA LA RÉPUBLIQUE!

Tribuns du peuple, nous à qui il est donné de manifester notre pensée toute entière, pourrions-nous négliger une aussi favorable occasion? Présentons, présentons à nos défenseurs les images sacrées de la

gloire, de la gratitude nationale, de la paix conquise par leurs armes. Votre commission pense que votre vœu prononcé dans cette séance doit être porté au Gouvernement par trois orateurs pris dans votre sein ; vous le faites connoître par-là à la nation toute entière ; vous l'offrez, ce vœu, d'une manière plus spéciale, à l'armée. C'est à l'armée que vous dites, dans la personne du premier magistrat de la République : Que la paix soit le prix de vos efforts ; qu'elle couronne tous vos triomphes ; qu'elle les éternise : que l'ennemi fuie encore devant vous ; que les drapeaux d'honneur, teints du sang des braves qui vous les ont légués, soient encore portés dans les chemins de la victoire : quels lieux pouvez-vous parcourir qui ne vous rappellent les plus mémorables souvenirs ? Tous ont été marqués par des exploits, des succès ; tous, dis-je ! ..... Pardon, mes collègues, si j'oublie un instant que ce n'est point en mon nom que je parle. Hommes courageux et sensibles, relevez l'olivier abattu ; déposez-en une feuille sur la tombe de ceux que son ombre auroit dû protéger ! ..... Rentrez triomphans, parce que vous aurez conquis la paix, quel plus haut degré de gloire un mortel peut-il atteindre ? Oui, nous le jurons par ces actions héroïques qui ont illustré les trois parties de l'ancien Continent ; qui, de la Sambre au Rhin, qui, du Var au Nil, ont pesé sur les préjugés dévastateurs qui pesoient sur la terre, la guerre sacrilége que prolongent la cupidité, l'ambition et la peur de l'ennemi, sera le salut de la patrie attaquée et le plus éclatant triomphe des républicains ! Allez, guerriers, nos vœux vous accompagnent, nos espérances vous attendent !

Votre commission vous propose à l'unanimité de prendre l'arrêté dont je vais vous donner lecture.

Le Tribunat arrête que trois orateurs choisis dans

152

son sein porteront le vœu suivant aux Consuls de la République :

« Que le Peuple français, pénétré du sentiment de » ses intérêts les plus chers, de celui de son existence, » de son honneur, de son indépendance, réunisse » autour de son Gouvernement tous les moyens qui » peuvent les lui garantir; que les sacrifices nécessaires » soient consentis par la Nation, pour qu'elle s'assure » à jamais le prix des sacrifices qu'elle a déja faits; que » le premier Consul de la République revienne vain- » queur et pacificateur! TEL EST LE VŒU DU » TRIBUNAT. »

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse an 8.